



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 7 mai 2025

PROCES-VERBAL

PRESENTS (18) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RIBEIRO Carine, CHARDON Monique, GUYOT Dominique, VERICEL François, CHARVOLIN Annabelle, CROZIER Benoît, TISSEUR Simone, GUILLEMOT Jules, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, GUYOT Jean-Luc, GUYON Marc, ESCALE Christian, BUISSON Ghislaine, JOMAND Cécile, GOUTAGNY Raphaël, VINCENT Anne

EXCUSES (9) : VALLET Blandine, MORLON Monique, RIVOIRE Thomas, BUISSON Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, FURNION Daniel, SANGOUARD Jérôme, RODRIGUEZ Gérard

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc Guyot est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 3 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

1- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

Comme chaque année, l'évolution de la grille tarifaire du restaurant scolaire est examinée en Conseil municipal pour une mise en place au 1^{er} septembre 2025.

Pour rappel la facturation est transmise comme suit :

- ✓ Pour les élèves du collège privé, à l'OGEC,
- ✓ Pour ceux du collège public, au Département (via le Trésor public),
- ✓ Pour ceux des écoles, directement aux familles.

Il est proposé au Conseil municipal une augmentation pour l'ensemble des élèves hormis ceux du collège public dont le tarif est défini par une convention pluriannuelle avec le Département du Rhône en date du 19 juillet 2022.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte les différents tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine année.**

2- SUBVENTION FETE DE LA SCIENCE – CREACT'IV SCIENCES

CréAct'IV Sciences est une association reconnue d'intérêt général ayant comme ambition la diffusion des savoirs et la vulgarisation des sciences. Son objectif principal est de susciter la curiosité scientifique des scolaires et du grand public, au travers d'animations, d'expositions, de spectacles, d'ateliers d'expérimentations.

Elle organise chaque année sur la commune la Fête de la Science : en 2019 et 2020 à la salle des arcades, puis depuis 2021 à la salle des fêtes.

En 2022 la manifestation a été retransmise dans l'émission « L'esprit sorcier », ceci dans le cadre de la Fête de la Science nationale.

Cette année elle aura lieu :

- ✓ Pour les scolaires : les jeudi 9 et vendredi 10 octobre
- ✓ Pour le grand public : les samedi 11 et dimanche 12 octobre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € à cette association.

➡ **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la subvention à verser au titre de cette animation.**

3- SUBVENTION PROJET DE L'OPERA DE VIENNE - VOIES DE LA FORET

L'école Les Voies de la forêt participe cette année à un projet de l'Opéra de Vienne.

L'Ensemble "Contraste" de l'Opéra cie sensibilise la jeunesse à l'art de l'Opéra, spectacle vivant des plus complets alliant musique, danse et théâtre. Depuis 11 ans, ce sont plus de 28.000 enfants qui ont participé à ces spectacles, devenant non seulement spectateurs mais aussi acteurs de l'Opéra.

Depuis septembre 2024, 15 élèves de CE1, CE2 et CM1 découvrent l'histoire, les intrigues et les personnages de l'opéra "Traviata". Ils ont appris 4 morceaux musicaux tirés de cet opéra.

Ils vont les interpréter ensemble lors d'une représentation scolaire accompagnés par les 50 à 60 professionnels de la troupe (solistes, chœur et orchestre), à l'Opéra de Vienne le jeudi 10 avril 2025.

L'école des petits fagotiers y participe également, l'idée était de mutualiser l'espace de répétition générale et le transport. Une répétition générale commune a donc eu lieu le 6 février 2025 à l'école des petits fagotiers.

Mais il n'y a pas eu possibilité de mutualiser le transport car les 2 classes de l'école publique ont rempli le bus. L'école Les Voies de la forêt a dû demander un devis pour elle seule, qui se monte à 480 € (cars Venet). Elle a sollicité le « chèque transport culture » de la CCMDL, qui lui a été accordé, de 120 € (8 € / enfant).

L'école sollicite la commune pour prise en charge de la différence, soit 360 €. Il est proposé de lui accorder une subvention de 200 €.

➡ **Le Conseil municipal, à 17 voix pour et 1 abstention, approuve la subvention à verser au titre de cette action.**

4- REGULARISATION FONCIERE – DIVISION PARCELLAIRE LES PLAINES

Dans le secteur Les Plaines, il est nécessaire que la commune acquière des parcelles afin :

- ✓ D'une part d'élargir l'accès à la SCI GRAPH'IMMO (notamment) depuis la route du camping ;
- ✓ D'autre part d'élargir la voirie communale sur 2 autres parcelles (régularisation).

Pour ce faire, il est proposé l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes :

- ✓ O - 1244 (27m2) à GRANGE David.
- ✓ O - 1241 (3m2) et O - 1242 (7m2) à la SCI BP2G

Et de se prononcer sur la prise en charge des frais de transaction de géomètre et de notaire par la commune.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la création des parcelles O - 1242, O - 1241, O - 1244 ainsi que l'acquisition à titre gratuit de ces 3 parcelles.**

5- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AAPA

La commune souhaite soutenir l'AAPA (Association pour l'Accueil des Personnes Agées).

Pour rappel, l'association gère les trois structures suivantes, dont elle est propriétaire :

- ✓ La maison de retraite EHPAD l'Arc-en-ciel,
- ✓ La résidence Autonomie Les Ollagnes,
- ✓ La résidence seniors Le Chêne rouge.

Du fait de sa situation financière un peu compliquée (comme pour beaucoup d'EPHAD en France en ce moment) et d'une urgence à remplacer un certain nombre de lits devenus obsolètes au fil du temps, la direction a sollicité la commune.

Celle-ci, considérant le caractère d'intérêt public des missions sociales de l'association au bénéfice de la population du territoire ainsi que son rôle important dans la dynamique locale, se propose d'accepter cette prise en charge.

Cela se traduit par l'achat par la commune de 34 lits équipés pour un montant de 45 976,94 € TTC, qui seront ensuite cédés à l'AAPA.

Cette opération nécessite une convention entre les deux parties.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le projet de convention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Régis CHAMBE, Maire



LISTE DES DECISIONS ET CONVENTION PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

Néant